

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 29 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON à partir de 18h25, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Julie MÉNARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON à partir de 18h25), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU).

Absents : Iréna BARDINET, Mathieu POUGNAND, Cyril REUILLON jusqu'à 18h25 et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Philippe CHABOT

**OBJET : Travaux d'aménagements sécuritaires et de voiries à Ternanteuil
- Demande de subvention au titre des Amendes de police 2024**

Le Maire expose.

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2022, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet (APD) des travaux d'aménagements sécuritaires et de voiries en agglomération à Ternanteuil, pour un montant prévisionnel estimé à 735 000,00 € HT soit 882 000,00 € TTC.

Une demande de subvention au titre des amendes de police 2022 a été adressée à Madame la Présidente du Département des Deux-Sèvres et instruite pour la tranche 1 des travaux de voiries (lot 1 VRD).

Après échanges avec le Département, il a été convenu de déposer une seconde demande au titre des Amendes de police 2024 pour les travaux de voiries de la tranche 2 (Lot 1 VRD) qui ne débiteront que début d'année 2024.

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

- le dossier d'avant-projet approuvé le 1^{er} juillet 2022 pour un coût estimatif de travaux de 735 000,00 € HT (stade AVP), réparti comme suit :
 - Lot 1 VRD pour 731 625,00 € HT dont :
 - ✓ Tranche 1 pour 352 095,00 €
 - ✓ Tranche 2 pour 379 530,00 €
 - Lot 2 ESPACES VERTS pour 3 375,00 € HT.
- le plan de financement de l'opération :

Dépenses	En euros	Recettes	En euros
Détail des principaux postes		Financements publics	
1/ TRAVAUX		<ul style="list-style-type: none"> • Etat 	
Lot 1 VRD	731 625,00	- DETR 2022 (3.3-Sécurité routière visant à améliorer la sécurité en agglomération et favorisant les modes de déplacements doux par l'installation de dispositifs de sécurisation)	294 000,00
- dont tranche 1	352 095,00		
- dont tranche 2	379 530,00		
Lot 2 ESPACES VERTS	3 375,00	<ul style="list-style-type: none"> • Département 	
		- Amendes de police 2024 Sur Tranche 2 du lot (Priorité II) VRD	12 810,00
Total Travaux HT*	735 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • Autofinancement 	428 190,00
TVA 20,00 %	147 000,00		
TOTAL TRAVAUX TTC	882 000,00	TOTAL* (récupération de la TVA donc total des recettes est égal au total des dépenses HT)	735 000,00

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter le dossier présenté et son plan de financement ;
- de solliciter Madame la Présidente du Département des Deux-Sèvres pour l'octroi d'une subvention au titre des Amendes de police 2024 pour les travaux d'aménagements sécuritaires et de voiries en agglomération à Ternanteuil – Tranche 2 (lot 1 VRD) ;
- d'autoriser le Maire à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



Le Maire,
 Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 7 juillet 2023

Le secrétaire de séance,
 Philippe CHABOT

Certifié exécutoire.
 Reçu en Préfecture le : 11 JUIL. 2023
 Notifié ou publié le : 11 JUIL. 2023